



Ville d'Iqaluit
1085, rue Mivvik, bureau 100
Iqaluit (Nunavut)
X0A 3H0

Message d'intérêt public

Semaine de la prévention des incendies :

Choisissez des produits sécuritaires et certifiés

Le 06 octobre 2025 – Iqaluit, Nunavut

À l'occasion de la Semaine de la prévention des incendies, la Ville d'Iqaluit rappelle aux résidents que la sécurité incendie commence au moment de l'achat.

Lorsque vous achetez des articles pourvus de batteries lithium-ion, comme des outils, des jouets, des vélos électriques et d'autres appareils électroniques, vérifiez toujours si le produit porte une marque canadienne de certification reconnue, comme CSA, cUL ou cETL. Ces marques se trouvent habituellement sur l'étiquette du produit, sur l'emballage ou sur le cordon d'alimentation, et confirment que le produit a été évalué et qu'il se conforme aux normes de sécurité canadiennes.

Évitez d'acheter des appareils bon marché ou des imitations non certifiées. Ces produits présentent souvent une conception défaillante et peuvent présenter des risques importants de surchauffe, d'incendie ou d'explosion.

Si vous possédez déjà un appareil à batterie non certifié ou endommagé, cessez immédiatement de l'utiliser et éliminez-le de façon sécuritaire. Le site d'enfouissement de la Ville d'Iqaluit accepte les batteries lithium-ion et les petits déchets électroniques des résidents seulement. Veuillez aviser le personnel du site d'enfouissement à votre arrivée pour vous assurer que l'appareil est manipulé et éliminé correctement.

Des conseils supplémentaires sur la prévention des incendies seront communiqués tout au long de la semaine.

##

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Geoff Byrne

Gestionnaire des communications et du service à la clientèle

Ville d'Iqaluit

867-979-5619 | G.Byrne@iqaluit.ca